Articles
nouvelle 24
TRAITEMENT DES INSTITUTEURS :-
Doit être payé tous les mois 87 % 16-89
VACANCE DANS UNE COMMISSION SCOLAIRE :
Quand elle a lieu 50 \\$ 4-55 \\$ 2-58-60
Comment elle est remplie 50 \$ 4-55 \$ 2 et 3-58 et 59
VENTES:
De propriétés seolaires 58-59-162
De propriétés seolaires doivent être faites à l'enchère 102
De biens de contribuables pour cotisation scolaire. (L. I.
P., art. 379 et suiv. 394-396)
Faites par le shérif. (L. I. P., art. 426-427) 161
VÉRIFICATEURS NOMMÉS PAR LES COMMISSAIRES OU SYNDICS :-
Pour la vérification des comptes des secrétaires-trésoriers.
(L. I. P., art. 333 et suiv.) 184 § 3
Doivent être assermentés. (L. I. P., art. 333.)
VÉRIFICATION :
Quand et comment doit être faite celle des comptes des se- crétaires-trésoriers. (L. I. P., art. 333-336 et suiv.)

